



CONTRAT DE RIVIERE OGNON

Bulletin d'information 2022



mars 2023

Retrouvez nous sur notre site internet :

www.riviereognon.fr

et sur facebook : Syndicat Rivière Smambvo

Table des matières

Le Contrat de rivière signe son avenant	4
L'avenant au Contrat de rivière Ognon	4
Un Contrat de rivière qu'est ce que c'est ?	4
Domaines d'intervention du contrat de rivière	5
2022, une année riche en actions de restauration	6
Restauration de la Lanterne à Jericho et Pouilley-les-Vignes (25)	7
Travaux de restauration du Crenu à Avilley et Rognon (25)	8
Travaux de récréation du ruisseau de Bard-lès-Pesmes (70)	10
Restauration de la frayère de Balançon à Thervay (39)	11
Restauration du ruisseau de Notre-Dame à Lure (70)	12
Retour sur les travaux de restauration de la Linotte à Loulans-Verchamps (70)	14
Etudes et diagnostics opérationnels : mieux connaître pour mieux protéger	16
Etudes diagnostiques des cours d'eau	16
Etude de restauration de la continuité et gestion des sédiments pollués à Magny-Vernois (70)	16
Gestion des cours d'eau et milieux humides	17
Gestion de la Jussie	18
Gestion des frayères	19
Espaces Naturels Sensibles	19
Etudes transversales et stratégiques	20
Suivi de la qualité des cours d'eau du bassin versant	20
Plan de gestion stratégique Milieux Humides	20
Opérations de sensibilisation et de communication	21
Atlas de la biodiversité de la confluence Ognon-Saône	21
Programme d'éducation à l'attention du jeune public	21
Guide riverain	22
Guide kayak	22
Nouveau site internet	22
Leptospirose et ragondin	23
Projet Agri-environnemental et Climatique Vallée de l'Ognon	23
Distinction rivières en bon état sur la Haute Vallée de l'Ognon	24
L'Arbre au service de l'Agriculture	25
Restauration de la trame verte	26
Restauration de mares	26
Restauration du Scey	27

Le contrat de rivière signe son avenant

Les partenaires renouvellent leur engagement pour trois années supplémentaires... jusqu'à fin 2023.



Signature de l'avenant au contrat de rivière Ognon. De gauche à droite : François Rollin (AE RMC); Nadine WANTZ (CCPR); Gilles PINASSAUD (SMAMBVO); André MARTHEY (SIBHVO); Béatrix LOIZON (CD25).

L'avenant au Contrat de rivière Ognon

Engagé en 2015, le Contrat de rivière Ognon a marqué une pause afin de permettre aux syndicats de rivière de la vallée de se réorganiser pour mieux prendre en compte la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Celle-ci leur a en effet confié une responsabilité particulière pour la restauration et la préservation des milieux aquatiques et a fait d'eux les principales structures de gestion des rivières (auparavant prises en charge par les communes, les Départements, les Régions,...). Après deux

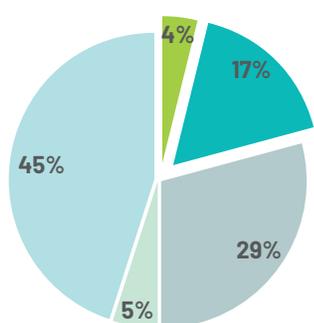
années d'échanges avec les différents partenaires, de redéfinition des actions à mettre en oeuvre et de travail financier afin de leur permettre de porter les actions qui leur étaient confiées, les structures porteuses de la compétence GEMAPI ont pu s'engager sur un avenant au contrat de rivière le 19 novembre 2021. Celui-ci récompense ainsi le travail effectué et valide le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département du Doubs pour les années 2021 à 2023 inclus.

Un Contrat de rivière qu'est ce que c'est ?

C'est un programme d'actions (études, travaux et opérations de différentes natures) en faveur de la rivière et des milieux aquatiques et humides).

Il se formalise sous la forme d'un contrat technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une vallée (ici la vallée de l'Ognon). Il permet ainsi d'agir le plus efficacement possible en s'appuyant sur une « stratégie » d'actions et garanti le financement et la mise en oeuvre des actions.

Coût et financement :
101 actions pour un montant de 12.5 millions d'euros.



- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Département du Doubs
- Autres financeurs
- Syndicats de rivières (SMAMBVO et SIBHVO)
- Autres porteurs de projet

Domaines d'intervention du contrat de rivière



Construire des opérations ambitieuses multi-objectifs pour restaurer la rivière en tenant compte de sa morphologie, du paysage, de l'écologie et améliorer les ressources en eau et la lutte contre les inondations.

Poursuivre et renforcer la sensibilisation et la communication sur les rivières et les milieux humides afin d'engager des changements de pratiques et redécouvrir nos cours d'eau.

Suivre l'état de nos cours d'eau et acquérir les connaissances nécessaires à une gestion des milieux.

Poursuivre les opérations de restauration de la continuité écologique pour permettre aux espèces animales et végétales d'avoir accès à l'ensemble de leurs habitats nécessaires à leur reproduction et leur croissance et aux sédiments de circuler librement.

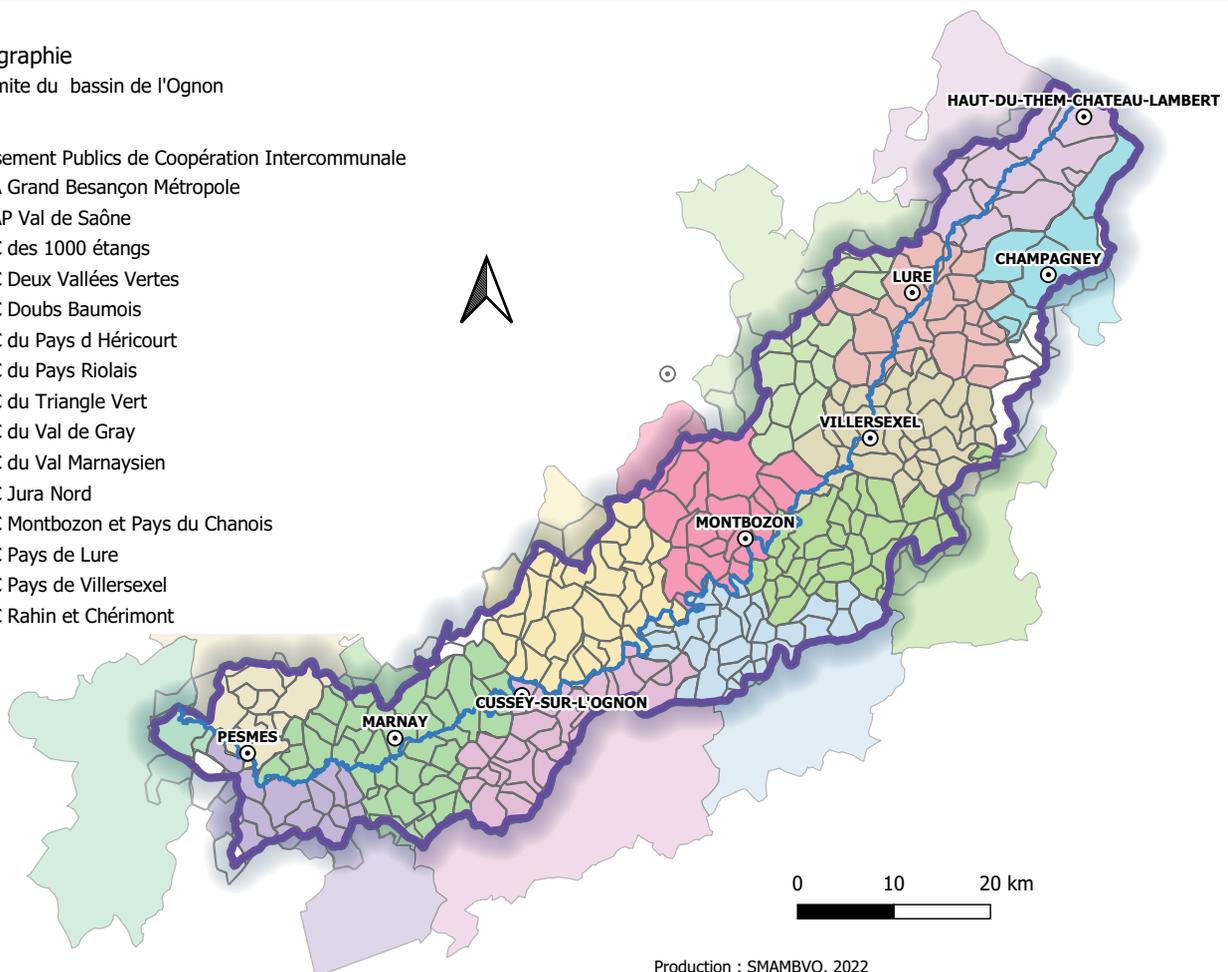
Agir de façon concrète sur les problématiques de pollutions aiguës et chroniques par les micropolluants.

Hydrographie

 Limite du bassin de l'Ognon

Etablissement Publics de Coopération Intercommunale

-  CA Grand Besançon Métropole
-  CAP Val de Saône
-  CC des 1000 étangs
-  CC Deux Vallées Vertes
-  CC Doubs Baumois
-  CC du Pays d'Héricourt
-  CC du Pays Riolois
-  CC du Triangle Vert
-  CC du Val de Gray
-  CC du Val Marnaysien
-  CC Jura Nord
-  CC Montbozon et Pays du Chanois
-  CC Pays de Lure
-  CC Pays de Villersexel
-  CC Rahin et Chérimont



Carte du bassin versant de l'Ognon et les différentes communautés de communes du territoire

2022, une année riche en actions de restauration.

Avec la signature de l'avenant au contrat de rivière, les structures porteuses d'opérations ont pu engager sereinement leurs actions. Aussi, de nombreux cours d'eau ont pu bénéficier d'actions de restauration... Mais le chemin reste long avant d'obtenir des cours d'eau en bon état!





Restauration de la Lanterne à Jericho et Pouilley-les-Vignes (25)



La Lanterne est un cours d'eau très aménagé qui subi d'intenses perturbations. Actuellement, le ruisseau fonctionne comme un vaste système d'autoépuration qui reçoit dès sa source d'importants apports d'origine domestique, agricole et autoroutière. Sur ses 12 km, seul 10% de son linéaire (environ 1km) présente une qualité physique acceptable. Le reste du ruisseau à subir des curages, rectifications et élargissements majeurs.



Photographie de la Lanterne avant travaux

La pression de l'Homme sur ce secteur n'a pas permis l'élaboration d'un programme de restauration global du ruisseau. Aussi, le SMAMBVO, en partenariat avec Grand Besançon Métropole, s'est dirigé vers une stratégie de restauration plus contrainte, n'intervenant qu'à l'intérieur du lit actuel du ruisseau par des techniques de reprofilage des berges et de déblai/remblai.

L'objectif était de parvenir à une plus grande diversité de vitesses de courant et des hauteurs d'eau moins homogènes correspondant à de meilleures conditions d'accueil. Un apport de matériaux au fond du lit contribue également à favoriser de plus nombreuses espèces d'insectes et de poissons. Cette diversification des habitats leur permet ainsi d'avoir accès à des sites de reproduction, de repos et d'alimentation plus satisfaisants.



Secteur restauré au niveau du lieu dit Jericho



Travaux de restauration du Crenu à Avilley et Rognon (25)



Le Crenu est un petit cours d'eau qui parcourt la communauté de communes des deux vallées vertes. Grâce à une température d'eau relativement fraîche et un débit permanent, ce ruisseau présente un fort potentiel piscicole et écologique.

Toutefois l'incision de son lit (enfouissement généralisé) a abouti à une banalisation des habitats et une déconnexion de ses annexes (ensemble des milieux accompagnant généralement les rivières).



Secteur de la confluence du Crenu et de l'Ognon avant restauration

L'enfoncement du cours d'eau et la présence de plusieurs ouvrages ont rendu très difficile les déplacements des poissons et ont ainsi isolé et fragilisé les différentes populations de truites, chabots,...

Le peuplement piscicole s'est amoindri en quantité et en diversité. Les mares, zones humides et anciens méandres dépendant de la nappe d'accompagnement du ruisseau se sont progressivement asséchés. La végétation des abords du cours d'eau (ripisylve) a évolué pour laisser place à une végétation moins dépendante de l'eau et retenant moins bien les berges. Les inondations sont plus fréquentes et rapides, de même que les étiages dont la durée s'allonge au fil des années.

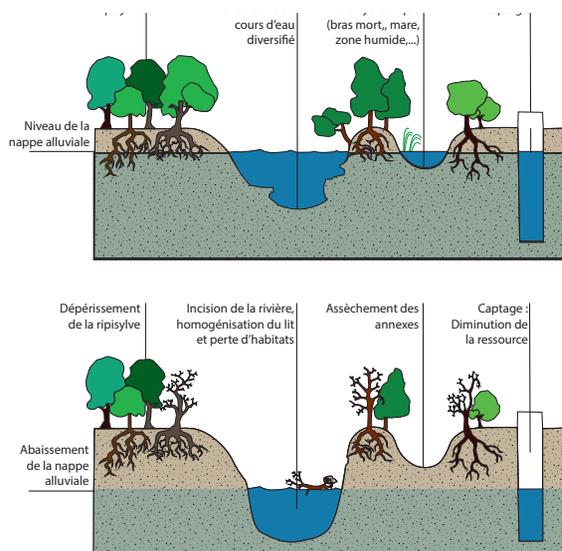


Schéma de principe présentant les conséquences de l'incision d'un cours d'eau.



Seuil d'Avilley avant travaux





Confluence du Crenu suite aux travaux de restauration de la confluence



Seuil d'Avilley après travaux d'effacement



Secteur d'Avilley reméandré

En partenariat avec la communauté de communes, le SMAMBVO a mis en place d'importants travaux sur le Crenu. S'échelonnant sur plusieurs années (démarrage en 2020), ils ont pour objectif de permettre une restauration de la continuité écologique, réhausser le fond du lit, diversifier les habitats et améliorer la capacité d'accueil du cours d'eau au niveau de sa confluence avec l'Ognon.

Les ouvrages bloquant le passage ont été supprimés pour permettre la mobilité des poissons.

Un nouveau matelas alluvial a été installé afin de permettre une réhausse du lit du cours d'eau et retrouver une nappe d'accompagnement connectée avec les milieux avoisinants. La confluence du cours d'eau a été retravaillée pour augmenter son attractivité pour les poissons.

Ces travaux se sont également accompagnés d'importants efforts de la communauté de communes concernant l'amélioration de l'assainissement. Le cours d'eau devra encore attendre quelques années pour voir le retour de peuplements piscicoles plus naturels.



Phasage des travaux sur le Crenu



Travaux de récréation du ruisseau de Bard-lès-Pesmes (70)



Le ruisseau de Bard-lès-Pesmes avant travaux.

Le SMAMBVO a lancé fin 2021 les travaux de reméandrement du ruisseau du Cassis et du ruisseau de Bard-lès-Pesmes, en Haute-Saône. L'objectif est de permettre aux cours d'eau de retrouver leur lit d'origine avec des méandres qui correspondent au fonctionnement naturel du milieu.

Ce petit cours d'eau de la plaine de l'Ognon avait été curé et rectifié au cours du temps. Son allure rectiligne et l'absence de diversité de vitesse d'eau le rendaient peu propice au développement de la vie aquatique. Les curages successifs de son lit avaient également supprimés tous les graviers et galets pouvant représenter un attrait pour les insectes et les poissons, ne laissant qu'un peuplement inadapté de poissons et de nombreux moustiques. En bref, l'Homme avait transformé ce ruisseau en fossé!

Le lit d'origine du ruisseau de Bard-lès-Pesmes a été creusé et agrémenté d'un lit de pierres afin de reconstruire un substrat favorisant des habitats de plus grande qualité pour les espèces vivantes.

Ces travaux permettront également la création d'une importante zone humide, synonyme d'une meilleure infiltration de l'eau dans les sols et d'un retour d'une plus grande biodiversité.

L'opération a pu bénéficier d'un plan de financement hors du commun puisque l'intégralité de l'opération a été financée par SNCF réseau dans le cadre des mesures compensatoires suite à la création de la ligne LGV. Certains aménagements (mares et poste de pêche) ont également bénéficié du mécénat de l'entreprise électrolyse Abbaye d'Acey avec laquelle le SMAMBVO a engagé un partenariat.



Lit du nouveau cours d'eau avant remise en eau.



Photographies du ruisseau après travaux de restauration





Restauration de la frayère de Balançon à Thervey (39)



Site avant travaux

Malgré l'intérêt que présente l'Ognon pour les populations de brochets, le bassin versant reste pauvre en site de reproduction de l'espèce. Aussi, les syndicats s'attachent à améliorer le fonctionnement des sites de fraie pour le brochet afin de maintenir des populations de brochets intéressantes. Le site de Balançon présente toutes les caractéristiques propices à l'aménagement d'une frayère fonctionnelle.

Le site de Balançon fait partie des sites historiques de reproduction du brochet. L'objectif du projet était l'augmentation de la fonctionnalité de cette annexe hydraulique (secteur en eau dépendant de l'Ognon) en tant que zone favorable à la reproduction du brochet par une augmentation de l'ensoleillement, de la quantité et de la qualité des supports de pontes (herbacées,...) ainsi que l'augmentation de la surface mise en eau et du temps d'immersion de la frayère.



L'opération a consisté dans un premier temps à une suppression d'une partie de la végétation par bucheronnage et déssouchage en septembre 2021.



Par la suite des travaux de terrassement ont permis le reprofilage de la zone de connexion avec l'Ognon permettant d'augmenter la surface de reproduction de près de 1500m². La berge a été abaissée afin d'obtenir un profil facilitant la sortie des alevins. Les fonds ont été retravaillés et offrent désormais des profondeurs plus diversifiées variant de 10 à 65 cm d'eau lorsque l'Ognon atteint son débit moyen.

Le site sera suivi et entretenu par le SMAMBVO dans le cadre du plan de gestion frayère du syndicat.

Travaux de déboisement et de terrassement



Vue du site de Balançon après travaux en novembre 2022



Restauration du ruisseau de Notre-Dame à Lure (70)



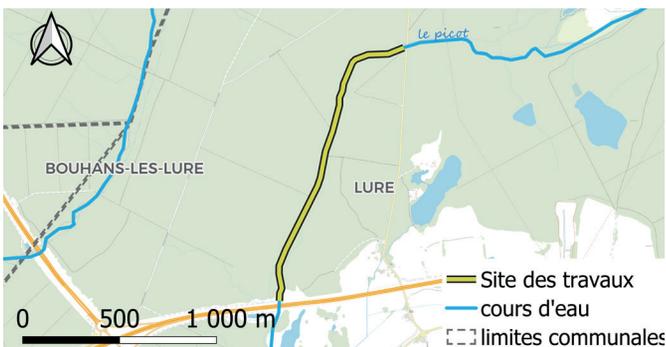
Ruisseau de Notre Dame avant travaux

La Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Haute-Saône avait engagé, en 2019, une étude visant la restauration du ruisseau de Notre Dame, en mauvais état écologique. A la suite de cette étude, celle-ci a alors souhaité confier la mise en oeuvre des travaux de restauration au Syndicat Intercommunaire du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon (SIBHVO).

Le ruisseau de Notre-Dame présentait une qualité écologique dégradée et déséquilibrée. Les espèces typiques de ce type de cours d'eau (écrevisses à pieds blancs, chabot, truite et lamproie de Planer notamment) sont soit absentes, soit présentes en quantité très faible malgré une température et une qualité d'eau favorable.



Photographie du réseau de drains sur le site des travaux du ruisseau de Notre-Dame



Localisation du site de travaux

Le principal problème auquel était confronté ce ruisseau est la dégradation des habitats qui empêche le développement normal des espèces habituellement retrouvées dans ce type de cours d'eau. En effet, le ruisseau a d'abord été utilisé à des fins de pisciculture (de la renaissance jusqu'au début du 19ème siècle) avec la création d'étangs en lieu et place de son lit. Les étangs ont par la suite, été abandonnés au profit d'un important réseau de drains afin de permettre la sylviculture de l'ensemble du site. Aujourd'hui, la forêt communale est gérée par l'ONF et les enjeux environnementaux liés à la restauration de ce site, mis en avant par l'étude, ont permis une prise de conscience de l'intérêt d'une restauration du ruisseau.

Les travaux consistent en un reméandrage du lit (recréation de méandres similaires à ceux retrouvés sur les cours d'eau naturels de même gabarit) accompagné d'une réhausse du fond du lit qui permettra à la nappe d'eau d'accompagnement de se reconstituer et un repositionnement du ruisseau au fond de sa vallée. Le projet initial a évolué dans l'objectif de réduire la quantité d'arbres devant être abattus. Les aménagements s'accompagnent donc d'une coupe de bois raisonnée.

Un complexe humide a été recréer : ruisseau, mare, dépression, zone d'expansion des crues ... En plus d'améliorer le peuplement d'insectes et de poissons du site et d'augmenter la quantité d'eau disponible en période de sécheresse, les travaux ont également abouti à recréer près de 400 mètres linéaires d'habitat piscicole puisque le ruisseau mesure 1 300 m après travaux contre 920 m initialement.

Cette opération a bénéficié d'un financement SNCF Réseau dans le cadre de la mise en oeuvre des mesures compensatoires relatives à la création de la LGV Rhin-Rhône.



Photographies du ruisseau de Notre Dame après travaux de restauration.



Retour sur les travaux de restauration de la Linotte à Loulans-Verchamps (70)



En 2019 démarraient d'importants travaux de restauration de la Linotte et de la Quenoche sur la commune de Loulans-Verchamps. Suite à l'étude engagée en 2014 par la communauté de communes Montbozon pays du Chanois, le SMAMBVO s'est vu confier les travaux de restauration de cette rivière à fort potentiel piscicole.

L'objectif de ces travaux étaient de restaurer la morphologie du cours d'eau rectifié, drainé et sur lequel un important seuil était responsable d'inondations et contribuait à faire de cette rivière, originellement courante, un cours d'eau stagnant et banale.

Concrètement, le seuil a été supprimé et l'ensemble des méandres ont été redessinés au sein un lit plus étroit.

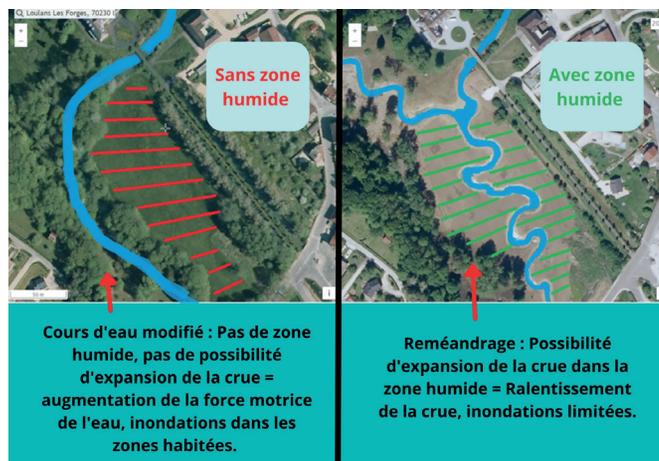
On a ainsi pu recréer X km de cours d'eau, soit autant d'habitats pour les poissons et restaurer la nappe d'eau accompagnant la Quenoche.



Ancien seuil du château de Loulans-Verchamps



Photographie de la Quenoche à Loulans-Verchamps avant travaux



La Linotte restaurée en aval du château de Loulans

Aujourd'hui, un an après l'achèvement des travaux, on peut déjà noter le retour d'habitats protégés au niveau européen et d'insectes plus sensibles aux pollutions. Le suivi de cette opération de restauration est toujours en cours et les premiers résultats chiffrés seront obtenus en 2023.



La Quenoche en amont du château de Loulans-Verchamps : Situation initiale avant travaux.



La Quenoche en amont du château de Loulans-Verchamps après travaux.

Le projet est aussi la preuve que des travaux de restauration écologiques peuvent permettre un bénéfice économique direct et immédiat comme le démontre l'installation d'une nouvelle entreprise proposant un logement insolite avec vue sur la Quenoche restaurée.

Le site sera prochainement exploité en pâturage.



Photographie d'un logement insolite avec vue sur la Quenoche restaurée.



Secteur de la Quenoche après restauration

Etudes et diagnostics opérationnels : mieux connaître pour mieux protéger



Etudes diagnostiques des cours d'eau

Les syndicats de rivière et collectivités se sont accordés, par l'intermédiaire du Contrat de rivière pour engager des études visant à l'acquisition de connaissances concernant des ruisseaux ciblés au niveau national par des enjeux d'altération et de perturbation. Ces études, qui portent généralement sur l'ensemble des ruisseaux et sur leur vallée, ont pour objectifs d'identifier les altérations des cours d'eau, leurs origines et leurs impacts.

Dans l'idéal, ces études permettent aux collectivités de mettre en place des actions concrètes visant la restauration et la préservation des milieux. Il peut s'agir de simples opérations de communication pour réduire les déchets, l'utilisation de l'eau, ... ou de travaux plus importants portant sur l'assainissement ou la morphologie des cours d'eau.

Aussi, cette année, plusieurs cours d'eau font l'objet d'une étude (ruisseau de la Vèze de Brans (39), Résie (70), ruisseau de Montagney (70), rivière la Buthiers (70), le Scey (70), la Corcelle (25), ainsi que certains secteurs de la Lanterne (25)).

En fonction des cours d'eau et de l'objectif de ces études, des analyses spécifiques sont réalisées sur la qualité de l'eau, la faune et la flore du ruisseau mais aussi les composantes physiques du cours d'eau (vitesse de courant, hauteur des berges, ...).



Photo du ruisseau du bois, affluent de la Vèze de Brans dans son secteur amont.



Etude de restauration de la continuité et gestion des sédiments pollués à Magny-Vernois (70)

Depuis plusieurs années les associations de pêche locales alertent les collectivités sur l'accumulation de sédiments pollués au niveau du barrage de l'entreprise Faurecia à Magny Vernois et également de l'impossibilité pour les poissons bloqués de part et d'autre du barrage d'avoir accès à l'ensemble de leur sites de reproduction, d'alimentation et de repos. Ces sédiments, issus des rejets d'assainissement domestiques et industriels historiques se sont déposés avec le temps en amont du barrage qui mesure près de 2 m de haut. Des mesures montrent la toxicité de ces « boues » avec des concentrations importantes en cuivre, mercure, ...



Photographie de la Reigne à Magny-Vernois.

Avec la prise de compétence concernant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, le Syndicat Intercommunautaire du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon a désormais la possibilité de se saisir de cette problématique. Les élus ont donc décidé d'engager une étude afin de quantifier la problématique et proposer une solution technique permettant de sécuriser les sédiments pollués et restaurer dans le même temps la continuité écologique.



Gestion des cours d'eau et milieux humides.

Afin de permettre leur préservation ou leur restauration, les syndicats sont amenés à mener des politiques de gestion foncière. Ils mettent en place des conventions avec les propriétaires, gèrent des sites d'autres structures ou acquièrent eux même des parcelles à enjeux.

La gestion de ces sites, souvent sensibles, devient dès lors une obligation à longs termes.





SMAMBVO

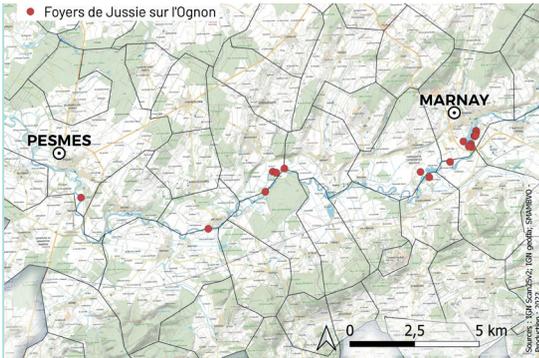
Gestion de la Jussie

La Jussie est une espèce végétale invasive introduite pour l'ornementation. La forte dynamique de développement de cette espèce invasive, sa reproduction par le bouturage et par les graines, ses grandes capacités d'adaptations aux différents milieux et conditions météorologiques en font un éternel envahisseur ; son éradication étant impossible.



Jussies sur l'Ognon en 2021

Cette plante peut doubler sa masse en deux semaines et recouvrir la surface d'une rivière ou d'un étang d'un herbier dense et inextricable.



On déplore la présence de cette espèce sur plusieurs sites de l'Ognon, autour des communes de Marnay et Chenevrey-Morogne. Elle a également été repérée sur le cours aval de l'Ognon. Le SMAMBVO est en contact avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté pour suivre l'évolution de cette espèce.

Localisation des foyers de jussies d'après les prospections du SMAMBVO

Quels impacts

Elle entre en compétition avec les espèces présentes et prend leur place. Les herbiers denses bloquent la lumière et consomment tout l'oxygène disponible, asphyxiant les espèces animales vivantes (mortalité des plantes aquatiques et des poissons).

Ils constituent également une gêne pour l'écoulement de l'eau et accélèrent le comblement des étangs par piégeage des sédiments et accumulation de matière morte. Ils perturbent également les activités sur le cours d'eau (kayak, pêche,...)

Lutte

Le syndicat s'attache depuis des années à lutter contre cette espèce retrouvée sur la basse vallée en arrachant les racines des plantes. Peu efficace, cette technique reste la seule permettant de ralentir le développement de la jussie.

Bilan

Lors de ces dernières prospections, SMAMBVO ont détecté de nouveaux sites de colonisation le long de l'Ognon. La progression de l'espèce semble inéluctable.



La jussie est une plante aquatique vivace, d'origine américaine, aux longues tiges horizontales avec des fleurs jaune vif à 5 pétales. Elle se développe dans les eaux stagnantes ou faiblement courantes : plans d'eau (jusqu'à 3 m de profondeur), parties lentes des cours d'eau, fossés, atterrissements et zones humides. Elle colonise les lieux bien éclairés. Ainsi, l'absence de végétation sur les berges d'un cours d'eau est un facteur favorable à son implantation.

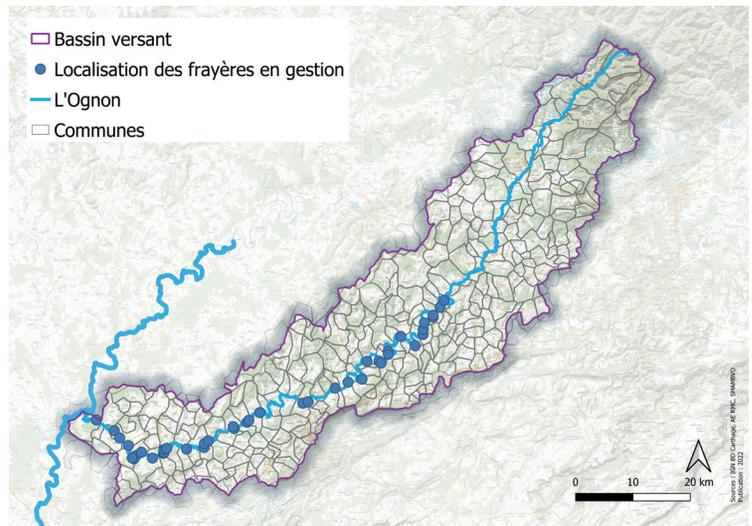


Gestion des frayères

SMAMBVO

Les frayères constituent les principaux sites de reproductions de plusieurs espèces (notamment le brochet). Ces trous d'eau ou anciens méandres ont en grande partie été comblés ou détruits.

Avec l'enfoncement du lit de l'Ognon, conséquence directe des anciennes gravières, des enrochements de breges, des barrages et des curages de ses affluents, la nappe d'eau qui accompagne la rivière s'est affaibli. Les sites naturels de reproduction ont donc moins d'eau et s'assèchent de plus en plus tôt, diminuant les possibilités de reproduction des espèces dépendantes de ces sites.



Localisation des frayères gérées et/ou entretenues par le SMAMBVO

Les syndicats, en partenariat avec les fédérations de pêche du Doubs et du Jura, entretiennent ainsi les rares sites encore fonctionnels en évitant leur fermeture par la végétation, en gérant l'arrivée d'eau sur les sites et vérifiant leur fonctionnalité.

Les interventions d'entretien sont alors effectuées en interne, en s'appuyant sur les chantiers Départementaux.



Espaces Naturels Sensibles

SMAMBVO

La politique ENS est une politique des Départements en faveur de la nature et des paysages. Les Conseils départementaux mettent en œuvre la politique « Espaces Naturels Sensibles » consistant à protéger et ouvrir au public des sites naturels par des actions ciblées de restauration et d'aménagement pour la sensibilisation. Ils doivent donc présenter un intérêt écologique important et intégrer l'ouverture au public.

Les sites sélectionnés doivent être sensibles mais permettre l'ouverture au public.

Les Départements s'appuient toutefois sur des relais locaux pour permettre la gestion de ces sites et leur animation. Il existe actuellement 3 ENS gérés par le SMAMBVO.

Cette année, parmi l'ensemble des actions d'entretien et de restauration menées quotidiennement par le SMAMBVO, on peut citer l'installation d'observatoires à oiseaux sur le site de la gravière de Pagney, la création de plusieurs mares de l'ENS réseau mares ou encore des travaux d'ouverture de la roselière à Geneuille.

Etudes transversales et stratégiques



Suivi de la qualité des cours d'eau du bassin versant

Le dernier bilan complet concernant la qualité des cours d'eau du bassin versant date du début des années 2000. Quelques compléments ont été menés en 2011 et plus récemment par le SIBHVO. Toutefois ces données ne permettent pas d'avoir une vision claire de l'état de santé des cours d'eau ni de l'évolution des peuplements qui en dépendent.

Aussi en 2021, les syndicats ont décidé de mutualiser leurs efforts afin d'obtenir une actualisation des connaissances sur la qualité des cours d'eau. Plus de 50 sites sont étudiés. La température de l'eau est enregistrée, plusieurs analyses sont en cours.

Cette opération a notamment été rendue possible grâce à l'investissement de la Fédération de Pêche du Doubs qui a supporté le reste à charge et l'organisation des inventaires sur le Département du Doubs.

Le résultat de cette étude sera diffusé en 2023.



Pêche électrique sur un affluent de l'Ognon en 2022



Plan de gestion stratégique Milieux Humides

Environ 15 000 hectares de milieux humides ont été recensés dans la vallée de l'Ognon, soit 6.5 % de son territoire. Afin de gérer ces milieux de la façon la plus efficace possible et conformément à la politique nationale, le SMAMBVO et le SIBHVO ont élaboré une priorisation parmi ces milieux. En se basant sur les enjeux de différents secteurs, une stratégie de gestion a été développée en concertation avec les autres structures gestionnaires de sites et en s'appuyant sur le Pôle Milieux Humides.

Ce travail a permis de bénéficier de l'aide de l'Agence de l'eau sur différents projets de restauration de sites prioritaires et constitue un outil supplémentaire pour les politiques d'aménagement des communautés de communes.



Opérations de sensibilisation et de communication



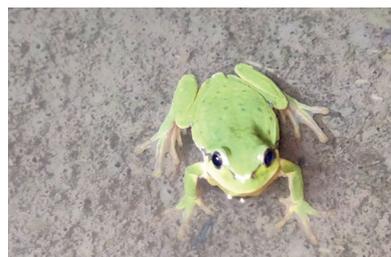
Atlas de la biodiversité de la confluence Ognon-Saône

Véritable outil stratégique de l'action locale, les ABC offrent, au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné.

La démarche d'Atlas de la Biodiversité permet à une collectivité de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. L'Atlas est élaboré à partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires, des acteurs du territoire et des citoyens. Ces atlas ont pour objectifs de :



- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- mieux connaître la biodiversité sur le territoire et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.



L'atlas est mené sur le secteur de la confluence entre l'Ognon et la Saône. Les trois communautés de communes du Val de Gray, de Jura Nord et du Pontailier Val de Saône se sont engagées vers une amélioration de la connaissance et la valorisation de celle-ci .



En effet, ce territoire, à l'interface entre la vallée de la Saône et la vallée de l'Ognon, reste relativement méconnu et constitue un véritable trait d'union avec le site Natura 2000 vallée de la Saône. Sa gestion est donc stratégique pour le reste de la vallée.



Programme d'éducation à l'attention du jeune public



Animation menée dans le cadre du Programme d'éducation

Le contrat de rivière a souhaité permettre au plus grand nombre d'acquérir les connaissances et la compréhension des enjeux liés au fonctionnement des milieux nécessaires à leur préservation.

Cet objectif passe par la sensibilisation de tous les publics, notamment le public scolaire. Le comité de pilotage du contrat de rivière a ainsi décidé d'engager un programme de sensibilisation s'adressant aux plus jeunes. Les professeurs volontaires pourront ainsi profiter de l'appui d'animateurs spécialisés dans le cadre de projet jumelant un apprentissage des grandes matières scolaires et la compréhension de leur environnement naturel.

Le syndicat de la Haute Vallée de l'Ognon et le Syndicat de la Moyenne et Basse vallée de l'Ognon ont choisi de s'appuyer respectivement sur la Maison de la Nature et des Vosges Saonoises ainsi que sur le CPIE de la Vallée de l'Ognon pour mettre en oeuvre ce projet.



Guide riverain

La réglementation sur l'eau peut paraître complexe. Toutefois, si vous êtes propriétaire riverain d'un cours d'eau et donc propriétaire de la moitié de son lit et de ses berges : vous devez l'entretenir. De même, si vous projetez des travaux à proximité des cours d'eau, leur préservation dépend du respect des règles en la matière.

Pour vous aider à gérer au mieux votre propriété, le SMAMBVO a mis en ligne un guide validé par les différentes Directions Départementales des Territoires :



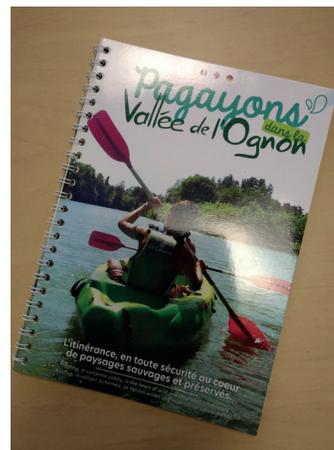
En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le syndicat (entretien@riviereognon.fr) ou les services de l'Etat (Direction des Territoires, service Police de l'eau) !



Guide kayak

Le SMAMBVO a récemment contribué à l'élaboration du Guide kayak engagé par Destination 70.

Celui-ci est disponible à la Maison de l'Ognon ainsi que dans tous les offices de tourisme de la vallée.



Nouveau site internet

Vous pourrez trouver toutes nos informations sur les travaux, les études, les cours d'eau et espèces de la vallée... et plus encore, sur notre nouveau site internet :

www.riviereognon.fr





SMAMBVO

Leptospirose et ragondin

Ce gros rongeur a colonisé l'ensemble de la vallée de l'Ognon tout comme le reste de l'hexagone. Bien qu'il ne soit pas mal intentionné, il constitue un véritable danger pour notre environnement et nos activités!

En effet, ce «gros rat» envahissant, qui n'a pas de prédateur connus en France (puma ou alligator), occasionne de nombreux dégâts sur les berges des cours d'eau. Il creuse son terrier dans les berges en intégrant plusieurs entrées dont une sous l'eau.

Le ragondin étant herbivore, il se nourrit d'herbe, de branchages, de racines, de céréales, de plantes aquatiques.. Il déstabilise l'ensemble de l'écosystème en surconsommant les ressources végétales aquatiques et en détruisant les nids des oiseaux d'eau.

Sur les berges des cours d'eau, le creusement des longs terriers du ragondin entraîne souvent une déstabilisation et une érosion de celles-ci, ou un comblement accéléré lorsqu'il s'agit de fossés ou de canaux. Il est également susceptible de percer les lagunes d'épurations et ainsi polluer les cours d'eau. Le réseau de galeries peut même, lorsque la population est importante, aller jusqu'à fragiliser des ouvrages hydrauliques. Il occasionne également d'importants dégâts dans les cultures de maïs et de blé dont il est friand.



Il constitue également un important vecteur de la leptospirose et de la douve du foie qui peut être donnée à l'Homme.

Le SMAMBVO travaille actuellement avec les Fédérations départementales de chasse, les associations et fédérations de piégeurs, la fredon et le bureau d'études Faun'innov R&D afin d'étudier les possibilités d'actions mais avant tout informer sur les risques entraînés par sa présence.



SMAMBVO



Projet Agri-environnemental et Climatique Vallée de l'Ognon

Les syndicats de la vallée ce sont associés pour déposer ensemble un projet agri-environnemental et climatique (PAEC) couvrant l'ensemble de leur périmètre auprès de la DRAAF en septembre 2022. Celui-ci a été validé pour un montant global de XXX XXX €, pour 5 ans. Il est basé sur un engagement volontaire de la part des agriculteurs pour des pratiques plus vertueuses envers l'environnement.

Des aides publiques sont mobilisées afin d'accompagner les agriculteurs volontaires vers des pratiques plus vertueuses en matière d'environnement. Ces aides sont destinées aux parcelles situées sur des zones à enjeux environnementaux choisies par la DRAAF dans le cadre de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Les MAEC représentent une compensation financière versée aux agriculteurs qui s'engagent à mettre en œuvre des pratiques plus vertueuses pendant au moins cinq ans. L'objectif recherché sur la vallée de l'Ognon est le maintien des pratiques de polyculture - élevage développées sur les milieux humides par la valorisation de pratiques extensives et le déploiement d'un réseau bocager suffisant.

Compte tenu des enveloppes financières disponibles, la priorité a été portée sur le renouvellement des surfaces engagées lors des précédents PAEC du territoire.



Distinction rivières en bon état sur la Haute Vallée de l'Ognon

Si la rivière Ognon ne témoigne globalement pas d'un bon état de ses cours d'eau, avec de nombreuses altérations et pollutions constatées sur les affluents et la rivière elle-même, certains cours d'eau, peu perturbés par l'Homme, demeurent préservés et proches de l'état « naturel ».

Afin de sensibiliser le public à l'existence de ces sites préservés et aux efforts qui sont fournis pour les conserver « en bon état », l'Agence de l'eau a créé une distinction spécifique, attribuée tous les 2 ans à une poignée de ruisseaux, cours d'eau et tronçons de cours d'eau du bassin Rhône Méditerranée Corse.

Cette année, 3 cours d'eau de la Haute Vallée de l'Ognon ont été lauréats et ainsi reconnus « cours d'eau en bon état ».

Cette distinction repose sur l'analyse de plusieurs critères :

- diversité biologique de la rivière,
- pollution suffisamment faible,
- prélèvements d'eau maîtrisés,
- absence de dégradations physiques significatives
- gouvernance claire et efficace

Le SIBHVO a ainsi été distingué au titre de :

- l'Ognon, de sa source au Fourchon
- le ruisseau du Ballon et ses affluents
- la Doue de l'eau et ses affluents



Bien qu'ils ne soient pas vierges d'altérations, ces ruisseaux témoignent d'un bon état de préservation. Les efforts doivent toutefois être maintenus pour conserver et améliorer leur état.

A l'occasion de cette distinction le 19 octobre 2022, Laurent ROY, Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et François ROLLIN, Directeur de la délégation de l'Agence de l'eau à Besançon se sont tenus aux côtés d'André MARTEY, Président du Syndicat Intercommunaire du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon.

Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur les différents projets du SIBHVO et les problématiques des milieux aquatiques locaux. L'Agence de l'eau a ainsi pu réaffirmer devant la trentaine d'invités présents l'importance des syndicats de la vallée et des efforts qu'ils fournissent pour la préservation de notre ressource et de la biodiversité qui y est associée.



Après avoir été délaissé pendant plusieurs décennies, l'arbre est en passe de retrouver une place dans les systèmes agricoles de Haute Saône tant du point de vue technique que du point de vue économique. Retour d'expérience de la Chambre d'agriculture de Haute Saône, un des acteurs de ce renouveau !

De plus en plus d'agriculteurs réfléchissent à valoriser la ressource boisée sur leurs exploitations.

Depuis 2017, plusieurs actions sont conduites par la Chambre d'agriculture de Haute Saône autour des linéaires boisés et autres éléments boisés présents sur les parcelles agricoles :

- Mesures Agro environnementales sur ripisylve
- Suivi de valorisation de plaquette bois en litière animale en remplacement et/ou complément de la paille (valeur fertilisante, ...)
- Accompagnement individuel ou collectif de projets agroforestiers,
- Appui dans les projets de déplacement de haie pour un meilleur emplacement environnemental,
- Diagnostic de la ressource boisée à l'échelle d'une exploitation en vue d'un plan de gestion bocager.

Sur 2021 et 2022, Dans le cadre de l'appel à projet France Relance, la Chambre d'Agriculture a accompagné 38 Agriculteurs du département dans leurs réflexions et fait le lien entre les agriculteurs porteurs de projet et les pépiniéristes et autres fournisseurs. Ce sont ainsi près de 54 Kilomètres d'alignements multi-strates d'arbres (dont 35 de haies et 18 km (ou 60 ha) d'alignements d'arbres intra parcellaire) soit environ 37 200 plants avec une moyenne de 17 essences qui devraient être plantés d'ici décembre 2024 (montant des travaux estimés à 400 000 € HT) sur le département.

Pour conforter cette étape importante dans le développement de l'agroforesterie, la Chambre d'Agriculture a proposé cet hiver la formation « Planter des Haies et des arbres adaptés aux enjeux agro-environnementaux et climatiques » dont 24 agriculteurs ont pu bénéficier.



Divers exemples de réalisations conduites dans le cadre de l'action de la chambre d'agriculture

Ainsi, l'agroforesterie s'affirme comme un des outils permettant de conforter l'autonomie et la résilience des exploitations Haut Saonoise face au changement climatique

Pour tout information complémentaire, vos interlocuteurs (tel 03 84 77 14 40) :

- Michel DELHON
- Damien JOLISSAINT
- Lionel MONTMAIN

Les fédérations de chasse sont investies depuis de nombreuses années dans des actions d'aménagement du territoire en faveur de la petite faune de plaine, notamment par l'implantation de haies champêtres ou de ripisylves.

Sur les trois départements (25, 39, 70), l'accompagnement d'une trentaine de porteurs de projet chaque année (agriculteurs, communes, particuliers, associations, ...) permet de planter en moyenne 7 km de haies et de sensibiliser environ 400 personnes (scolaires, grand public, ...) à travers des animations en salle ou des chantiers participatifs. Les nombreux partenariats développés au cours du temps (Chambre d'agriculture, Interbio Franche Comté, CUMA, CBN, PNR, Syndicat mixte) ont permis de répondre à des appels à projets de forte ampleur aboutissant à la mise en place d'actions conséquentes.



Plantation d'une haie

Très impliquées dans le volet implantation des haies, les fédérations de chasse montent en compétences depuis 2020 sur la gestion des linéaires existants et plantés, notamment en participant au développement du label haie, outil développé par l'Afac-Agroforesteries au niveau national qui a pour objectif de revaloriser les haies et y appliquer une gestion raisonnée afin de les renouveler.

La FDC 25 accompagne au développement du label en tant que structure référente régionale et ce sont 4 salariés dans les 3 fédérations qui sont formés à accompagner les porteurs de projet dans une gestion raisonnée des éléments paysager.

Les Fédérations Départementales des Chasseurs du Doubs (FDC25), du Jura (FDC39) et de Haute-Saône (FDC70) sont engagées depuis plusieurs années pour la préservation et la restauration des milieux naturels de leur territoire. Elles portent ainsi des projets multi-acteurs de restauration des fonctionnalités des trames bleue et turquoise portant notamment sur les mares, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau RMC via ses appels à projets « Eau et biodiversité ».

Entre 2022 et 2023, ces trois Fédérations ont restauré ou créé un total de 44 mares (13 dans le Doubs, 23 dans le Jura et 8 en Haute-Saône), dont 7 à l'échelle du bassin versant de l'Ognon, toutes sélectionnées dans une optique de restauration des corridors écologiques. Ces travaux s'inscrivent dans des démarches partenariales et concertées avec les différents acteurs locaux (élus, propriétaires, agriculteurs, chasseurs, etc.). Le principal objectif de ces initiatives est de favoriser l'accueil et la mobilité de la biodiversité liée à ces milieux, en particulier des amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons...) et des odonates (libellules, demoiselles).



Création d'une mare forestière

Aujourd'hui, les FDC 25, 39 et 70 poursuivent leurs actions en faveur des milieux humides. Elles travaillent au développement de nouveaux projets, certains départementaux, d'autres à une échelle plus large. Ces derniers répondent à une volonté de générer une dynamique régionale, consolidée par de nouveaux partenariats entre Fédérations et avec les diverses structures engagées localement pour les milieux humides. Ainsi, parmi leurs nouvelles perspectives d'action ces FDC souhaitent s'investir conjointement dans la vallée de l'Ognon, en veillant à être complémentaires entre elles, et avec les initiatives déjà portées par le SMAMBVO sur ce territoire.

Propriété fédérale depuis 2015, le site des étangs de Gémonval fait aujourd'hui l'objet d'une gestion à vocation environnementale dont l'objectif est de répondre à un double enjeu : œuvrer en faveur de la ressource en eau et améliorer les potentialités d'accueil pour la biodiversité.

Ce site a fait l'objet d'un premier plan de gestion pour la période 2016-2021 qui a permis la mise en œuvre d'opérations de réouverture, de mise en pâturage des queues d'étangs ou encore de démolition d'ancien hangars en vue de retrouver la naturalité du site.

L'actuel plan de gestion validé en 2022, s'articule autour d'un projet de restauration hydrologique ambitieux. En effet, la propriété, d'une surface de près de 16ha implique la maîtrise foncière du Scey sur près de 1100 mètres linéaires.

Ce cours d'eau présente d'importantes altérations physiques telle qu'une incision marquée, le colmatage de certaines portions ou encore une mauvaise qualité physico-chimique de l'eau.



Etangs de Gémonval

En 2023, la mise en place de premiers groupes de travail réunissant les partenaires techniques, financeurs et services de l'état permettra de préciser les contours opérationnels d'un tel projet. En termes d'échéances, l'objectif est d'aboutir à la finalisation des travaux de restauration à l'horizon 2025.

Prioritaire dans le cadre du contrat de rivière Ognon, le ruisseau du Scey fait l'objet d'une attention particulière, notamment de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui finance en grand partie l'émergence de ce projet. Également, dans le cadre du programme ReZo Humide piloté par la FDC25 et dans lequel s'inscrit la gestion de ce site, le Département du Doubs participe activement au financement des opérations.

L'ensemble des actions présentées sont financées par les partenaires ci dessous :



Certaines actions bénéficient également des mesures compensatoires imposées suite à l'aménagement de la ligne LGV :



Plusieurs actions ont également été rendues possibles grâce au mécénat :



Crédits photo :

Daniel Schlunke (RAF Design Sàrl),
Virgile Gindre (SMAMBVO),
Benoît André (SMAMBVO),
Aurélien Gesell (SMAMBVO),
Yves Marchiset (SMAMBVO),
Quentin Pancher (SMAMBVO),
Solène Chabannes (SMAMBVO),
Thomas Courdier (MNVS);
Fédération Départementale de Chasse 70

Structures contributrices au bulletin 2023 du Contrat de rivière :

